

HONORAIRES

VENTE

(à compter du 01/01/2021)

Mandat Simple

Moins de 50 000 €	10 %
De 50 001 € à 100 000 €	7 %
Plus de 100 001 €	5 %

Mandat Exclusif ou semi-exclusif:

Moins de 50 000 €	8 %
Plus de 50 001 € à 100 000 €	6 %
Plus de 100 001 €	4 %

Avis de valeur

200 € HT soit 240 € TTC

L'avis de valeur est offert dans le cadre de la prise de mandat

SYNDIC

A définir selon la copropriété

LOCATION SAISONNIERE

(Publicité, dossier de réservation, rédaction du bail, état des lieux, perception des arrhes, loyer et caution, remboursement de la caution, suivi des entreprises (ménage, jardin, piscine)

25 % T.T.C sur les loyers encaissés

LOCATION

(Parking, garage, local pro ou commerce)

16 % T.T.C du loyer annuel charges comprises partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire soit 8% chacun.

LOCATION

(Appartement, villa, maison)

Honoraires à la charge du locataire

(Pour : visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

8,00 € T.T.C maximum par m² habitables

(Pour : Etat des lieux)

3,00 € T.T.C maximum par m² habitables

(Honoraires plafonnés aux montant du loyer charges comprises)

Honoraires à la charge du propriétaire

(Pour : visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

8,00 € T.T.C maximum par m² habitables

(Pour : Etat des lieux)

3,00 € T.T.C maximum par m² habitables

(Entremise et de négociation)

OFFERT

(Honoraires plafonnés aux montant du loyer charges comprises)

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative + garantie de loyers + détériorations immobilières

+ défense et recours + protection juridique

11,40 % T.T.C des encaissements